

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un, le 07 octobre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à la salle du conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents: M. Aury (Toulouse Metropole), M. Bouche (C.C. des Coteaux du Girou), M. Capel (C.C. des Coteaux du Girou), Mme Couttenier (C.C. Save au Touch), M. Espic (Toulouse Metropole), Mme Esquerre (C.C. des Coteaux Bellevue), M. Fouchou-Lapeyrade (Toulouse Metropole), Mme Gibert (C.C. Frontonnais), M. Jop (Toulouse Metropole), Mme Magdo (Toulouse Metropole), M. Maurel (C.C. Val'Aīgo), M. Moign (C.C. Hauts Tolosans), Mme Mourgue (Toulouse Metropole), M. Normand (C.A. Sicoval), M. Pere (Toulouse Metropole), Terrail-Noves (Toulouse Metropole), M. Trautmann (Toulouse Metropole), Mme Ursule (Toulouse Metropole)

Etaient excusés: M. Bagur (C.C Hauts Tolosans), M. Carral (C.A. Sicoval), M. Manero (Toulouse Metropole), M. Of (C.C. Frontonnais), Mme Ousmane (Toulouse Metropole), M. Roussel (C.A. Sicoval), M. Simon (Toulouse Metropole), M. Tronco (C.A. Sicoval), M. Savigny (C.C. des Coteaux de Bellevue)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Bertorello (Toulouse Metropole) ayant donne pouvoir a Mme Ursule, M. Briand(Toulouse-Metropole) ayant donne pouvoir a M. Terrail-Noves, M. Chollet (Toulouse Metropole) ayant donne pouvoir a M. Trautmann, M. Dumoulin (C.C.Val Aïgo) ayant donne pouvoir a M. Maurel, Mme Gomez (C.C. Save au Touch) ayant donne pouvoir a Mme Couttenier

Date de la convocation : VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021

Secrétaire de séance : M. MAUREL

D2021-37 Assimilation de Decoset à une commune de 40 000 à 80 000 habitants

L'article 1 du décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux reprend les critères définis par l'article 1^{er} du décret n°898-546 du 6 mai 1988. Ainsi, au regard des différents textes applicables, l'assimilation démographique d'un établissement public en général et d'un syndicat mixte fermé comme DECOSET s'examine au regard de critères cumulatifs tels que les compétences, l'importance du budget et le nombre et la qualification des agents à encadrer.

L'ajustement de la référence démographique constitue un enjeu fort pour permettre à DECOSET de recruter des profils expérimentés de la catégorie A+ de la fonction publique pour assurer le suivi des DSP, le pilotage des politiques publiques de développement durable (diminution des déchets, économie circulaire, valorisation énergétique, valorisation matière...), l'élaboration et suivi des orientations qui seront inscrites dans le schéma stratégique. Il permet également d'assurer l'avancement statutaire des agents fonctionnaires titulaires qui sans cet ajustement pourraient se trouver bloquer dans leur évolution professionnelle.

Les arguments suivants devraient permettre à DECOSET de bénéficier d'une assimilation à une commune de 40 à 80.000 habitants. :

Accusé de réception en préfecture 031-253102636-20211007-d2021-37-DE Date de réception préfecture : 20/10/2021



DECOSET intervient dans un champ de compétences essentiel pour la population et le développement durable. Il est ainsi compétent en matière de prévention, de valorisation et de traitement des déchets et gère un grand nombre d'équipements :

- 2 unités de valorisation énergétique d'une capacité totale de 500.000 tonnes par an,
- 2 centres de tri d'une capacité totale de 50.000 tonnes par an,
- 5 centres de transfert,
- 2 plateformes de compostage,
- 20 déchèteries ménagères
- 1 déchèterie professionnelle,

Il exerce par ailleurs ses compétences sur un territoire de 152 communes représentant une population supérieure à un million d'habitants regroupés dans 8 EPCI dont Toulouse métropole, le SICOVAL et 6 communautés de de communes : des coteaux du Giroux, du Frontonnais, des hauts Tolosans, de la Save au Touch, val d'Aigo et des coteaux Bellevue)

Au cours de cette année, DECOSET a connu une très sensible augmentation de ses effectifs passés de 20 agents au 1er octobre 2020 à 71 agents après le 1er janvier 2021 (voir tableaux ci-avant). Ces évolutions modifient considérablement les caractéristiques de Decoset.

Au 1er janvier 2024, le transfert du centre de tri de Toulouse actuellement géré par Toulouse Métropole devrait entrainer un transfert complémentaire d'une cinquantaine d'agents, Par ailleurs, en tenant compte des effectifs de DECOSET et de ses prestataires, les ressources humaines mobilisées dans le cadre de l'exercice de ses compétences est évalué à 330 agents.

Cet effectif est à comparer aux effectifs moyens des établissements publics locaux (les collectivités locales en chiffres 2021) soit 122 agents pour la tranche 50 à 80.000 habitants, 219 agents pour la tranche 80 à 100.000 habitants et 283 agents pour la tranche 100 à 300.000 habitants.

DECOSET doit également mettre en œuvre à court et moyen terme des projets à enjeux forts, en particulier :

- La structuration des services et la gestion des ressources humaines du syndicat mixte (nouvel organigramme, document unique, RIFSEEP, temps de travail, télétravail...),
- La concertation sur les travaux de rénovation / reconstruction de l'usine de valorisation énergétique de Toulouse – Mirail,
- L'extension des consignes de tri à horizon du 1er janvier 2023,
- La mise en place des biodéchets également pour le 1er janvier 2023,
- La relocalisation des équipements de Daturas dans le cadre de l'arrivée de la 3ème ligne de métro,
- Le renouvellement des DSP à horizon de 2024
- La définition d'une prospective financière
- La fusion de la grille tarifaire des 2 zones à horizon du 1er janvier 2024

Enfin, le montant des dépenses de fonctionnement et d'investissement inscrit au budget primitif 2021, mais également le montant des travaux à réaliser dans les années à venir justifient ce classement :

- Travaux sur le centre de tri de Bessières pour faire face à l'extension des consignes de tri (2.5 M€).
- Mise aux normes de l'usine d'incinération du Mirail (46 M€),

Accusé de réception en préfecture 031-253102636-20211007-d2021-37-DE Date de réception préfecture : 20/10/2021



- Travaux de rénovation ou reconstruction de cette usine (entre 150 et 300 M€ selon les options retenues),
- Construction du nouveau centre de tri de Bessières (45 M€),
- Relocalisation des équipements de Daturas (16 M€ si le compostage est relocalisé sur le bâtiment de la rue Dandine).
- Construction de 2 nouvelles déchèteries, du Hall 9 sur l'ile du ramier....

Ce dossier a été présenté au comité technique du 23 septembre dernier et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- DECIDE l'assimilation de Decoset à une commune de la strate de 40 000 à 80 000 habitants.
- AUTORISE Monsieur Le Président à solliciter Monsieur le Préfet pour obtenir l'assimilation de Decoset à une commune de 40.000 à 80.000 habitants.
- AUTORISE Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à accomplir toutes les formalités requises par cette dernière

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	10	8	18
votants	10	8	18
pouvoirs	3	2	5
Total de voix	26	10	36
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	26	10	36

Accusé de réception en préfecture 031-253102636-20211007-d2021-37-DE Date de réception préfecture : 20/10/2021